



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

## Date de convocation

29/05/2026

## Date d'affichage

29/05/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

### Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEURIDAN Corinne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine

### Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, M. CHANGEAT Yves donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, Mme LEMAGNEN Elianne donne pouvoir à Mme TISIOT Marie-Antoinette, M. ROCCA Enzo donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, M. CHANGEAT Yves, Mme LAMBLIN Mélie, Mme LEMAGNEN Elianne, M. ROCCA Enzo, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LEURIDAN Corinne

Numéro interne de l'acte : DEL\_2026\_040

Objet : CONVENTION AVEC TE 64 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU STADE

Madame la Maire rappelle que, dans le cadre du budget 2026, la Commune a prévu une enveloppe de 300 000 € pour réaliser la mise en conformité de l'éclairage des terrains du stade. Par ailleurs, la Commune a reçu notification d'une aide financière de l'État de 62 500 € au titre de la DETR pour la réalisation de ce projet.

Il est par ailleurs souligné que de tels travaux nécessitent un accompagnement par un maître d'œuvre qualifié. En outre, le syndicat public TE 64 dispose des compétences techniques pour assurer la maîtrise d'œuvre d'un tel projet, et dispose déjà d'un marché de travaux pour la réalisation de ce type d'interventions par ses communes membres. La proposition tarifaire de TE 64 est la suivante :

- Devis estimatif de travaux : 249 875,90 € HT (avance de TVA faite par TE 64)
- MOE TE 64 : 5% : 12 493 € HT
- Frais de Gestion TE 64 : 6% : 14 992,55 € (à financer obligatoirement sur fonds propres).

Les commissions Sport et travaux ont étudié cette proposition et ont demandé des éléments complémentaires qui ont pu être communiqués aux membres de la commission Finances et Administration générale.

**CECI ETANT EXPOSE,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 27 mai 2026,

**DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux ;

**APPROUVE** le montant des dépenses prévisionnelles se décomposant comme suit :

- Montant estimatif des travaux : 249 875,90 € HT (avance et récupération de TVA par TE 64)
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus par TE 64 : 5% du montant des travaux : 12 493 €
  - Frais de Gestion TE 64 : 6% du montant des travaux : 14 992,55 €
- TOTAL : 277 361,45 € financés sur fonds propres de la Commune.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
Le Maire,  
Monique TRIEP-CAPDEVILLE  
*Signé MTC*